

## Audioconférence ministérielle du 24 avril 2020

Cette audio-conférence ministérielle (MACP) était présidée par le Ministre Gérald DARMANIN, assisté du Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT et de la Secrétaire Générale Marie-Anne BARBAT-LAYANI. A noter, que les Directeurs Généraux Jérôme FOURNEL (DGFIP) et Isabelle BRAUN-LEMAIRE (DGDDI), représentant « *les deux plus grandes directions à réseau* » participaient également à cette audioconférence.

Le Ministre rappelle que cette audioconférence est dédiée au déconfinement, sur lequel beaucoup de travaux sont menés, depuis que le Premier ministre a chargé Jean CASTEX de travailler sur le sujet.

Il indique qu'il faut retrouver une forme de normalité progressive du Service Public. A cet égard, les Directeurs généraux ayant fait remonter leurs observations, il propose de travailler avec les Organisations syndicales afin que le Premier ministre puisse préciser la méthode du déconfinement pour les activités privées ET le Service Public.

Olivier Dussopt précise que nous sommes dans la phase de construction et que de nombreux sujets prévus vont être revus dans le cadre de l'interministérialité. En effet, une cohérence est nécessaire entre les différentes administrations et l'Etat. Trois éléments doivent être pris en compte :

- ✓ La santé des agents : le ministère se pliera aux consignes des autorités de santé (DGS et DGDNS) ;
- ✓ Les facteurs extérieurs : la reprise de l'activité économique, les flux de population, l'évolution de la situation sanitaire ;
- ✓ La reprise progressive de l'activité à compter du 11 mai.

Le Secrétaire d'Etat annonce avoir identifié sept sujets à aborder avec les organisations syndicales:

1°- **La restauration collective.** Suite aux contraintes sanitaires à mettre en oeuvre tant pour les usagers que pour les personnels, une réflexion est menée sur une prise de poste ou des horaires décalés ;

2°- **Les transports.** Des problématiques différentes existent selon la localisation. La remise en service déterminera la marche à suivre. Ainsi, en Ile de France, la DG de la RATP annonce la reprise de 70% du trafic le 11 mai ;

3°- **La garde des enfants et la reprise de l'école.** Actuellement 10% des agents sont en ASA garde d'enfants. Il faut attendre les décisions de l'Education Nationale pour une éventuelle prolongation des ASA ;

4°- **L'adaptation des locaux** . A adapter aux contraintes des distances. Accueils et espaces publics ; toutes les préconisations sont à respecter.

5°- **Les équipements individuels** (masques,..). Le stock doit être renouvelé sur un quantum non encore défini et adapté, de même que les circuits d'approvisionnement. A ce jour 1 100 000 masques ont été reçus, permettant de tenir plusieurs semaines ;

6°- **Le télétravail.** Il représente à ce jour 25% des effectifs. Il devra continuer à être utilisé dans les premiers temps du déconfinement afin de limiter le nombre d'agents en présentiel et faciliter d'autant la gestion des équipements et de la restauration ;

7°- **L'accueil du public.** Il conviendra de privilégier l'accueil à distance (téléphone, e-mails...) et l'accueil sur rendez-vous.

Le Ministre souligne qu'il fera en sorte que les échanges informels tels que ces audioconférences se poursuivent aussi régulièrement que possible pendant la phase de reprise. Il annonce le retour dès que possible à un dialogue social plus normal et classique. Le CHSCTM du 29/04 sera la première étape.

Les Plans de Reprise d'Activité des différentes directions seront communiqués aux organisations syndicales dès que les arbitrages gouvernementaux seront intervenus.

Suite aux différentes observations des Organisations syndicales, le Ministre a apporté les précisions suivantes :

- ✓ Les plans de reprise d'activité (PRA) du périmètre MACP doivent être les plus convergents possibles, d'où le choix d'une coordination interministérielle ;
- ✓ Le nettoyage des locaux et l'aménagement des bureaux est pris en compte pour la protection des agents ET des usagers ;
- ✓ Les préconisations sanitaires (quarantaines, équipements, tests sérologiques et virologiques, etc.) seront mise en oeuvre selon les prescriptions du SGDSN et du Ministère de la Santé ;
- ✓ Le maintien de la prise en charge des frais de repas au delà de la date du 11 mai nécessite l'arbitrage interministériel et dépendra des solutions en matière de restauration collective ;
- ✓ Le maintien en ASA des agents vulnérables et des agents en garde d'enfants dépendra aussi de l'interministérialité. Toutefois, pour les agents en ASA garde d'enfants, la situation sera différemment appréciée selon que : leurs enfants ne retournent pas à l'école car elle n'a pas réouvert ou parce que les parents ne veulent pas qu'ils y aillent, caractère non obligatoire. Dans ce dernier cas de figure, les ministres annoncent que les agents devront user de la faculté du retour de leurs enfants à l'école.

Gérald DARMANIN rappelle que, même si les Directions du MACP ont des spécificités, tout devra s'effectuer dans un cadre interministériel selon les règles générales que le Premier ministre prendra avec l'Etat et les Opérateurs.

Le ministre précise que le 11 mai marque le début du déconfinement mais non la fin de l'état d'urgence sanitaire ; qu'il faudra en tenir compte si les conditions sanitaires ne sont pas respectées. Il s'engage ainsi à ne pas rouvrir des services et à ne pas prévoir le retour des agents si les moyens sanitaires ne sont pas là. Mais il observe qu'il faut quand même être opérationnels le plus rapidement possible afin que le Service Public redevienne comme avant.

Jérôme FOURNEL apporte les précisions suivantes pour la DGFIP :

- ✓ A l'ENFIP, tout a été géré en distanciel. Le retour des stagiaires en présentiel n'est pas prévu avant fin mai (agents C), en fonction de la capacité à respecter les normes sanitaires en vigueur. A défaut, il n'y aura pas de présentiel ;
- ✓ Le stage probatoire des Inspecteurs Elèves est reporté en septembre ;
- ✓ Une montée en puissance des effectifs est nécessaire dans le cadre de la reprise générale de l'activité en France ;
- ✓ Dans les SIP, la mise en place d'accueil sur rendez-vous (ASRV), dans le respect des normes sanitaires, sera privilégié pendant la phase de déconfinement pour répondre aux contribuables en présentiel. Pour en réduire le plus possible le nombre, toutes les possibilités de réponse à distance seront mises en avant, l'ASRV devant être réservé aux personnes ayant un réel problème avec l'accueil à distance.

Le problème sera de faire respecter l'entrée des sites à ces seules personnes par recours au filtrage par les vigiles, par exemple. De même le volume d'accueil dépendra de la configuration des sites pour le respect de la distanciation sociale.

Isabelle BRAUN-LEMAIRE énonce les éléments suivants pour la DGDDI :

- ✓ Les missions douanières d'accueil du public, du contrôle des personnes et des entreprises, du dédouanement, impliquent que les conditions de travail soient bien décrites et respectent scrupuleusement les conditions sanitaires ;
- ✓ Les activités de la DGDDI sont soumis aux activités externes : trafic routiers, ferroviaire et aérien, contrôle aux frontières et aux comportements de fraude, autant d'aléas ouverts à la date du 11 mai. En conséquence, en Douane, les PRA seront enrichis, avant cette date, en tenant compte des situations très précises des différents métiers.

Marie-Anne BARBAT-LAYANI indique que le Secrétariat général :

- ✓ Apporte son support à l'Administration Centrale et mène des travaux de réflexion sur la restauration et sur les locaux. Un recensement des différents types de locaux est en cours afin d'établir les différentes adaptations à faire (sens de circulation dans les couloirs, marques de distances dans les ascenseurs, etc.) ;
- ✓ Le CHSCTM permettra la préparation d'éléments cadres pour structurer et encadrer la réflexion dans les Directions pour chaque métiers et chaque service.

Le ministre conclue cette séance d'1H30 en renouvelant son engagement de transmettre aux OS, les plans de reprise d'activité (PRA) des différentes Directions lorsque ceux-ci auront été établis en cohérence avec les orientations générales du Premier ministre et soumis à l'arbitrage interministériel. Ils seront examinés ensuite au sein de chaque direction.